



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

Ministère de l'Economie, des
Finances et du Plan

Direction Générale de la Planification et des
Etudes Economiques

Unité de Coordination et de Suivi de la
Politique Economique

- REVUE ANNUELLE CONJOINTE -

Résultats de l'année 2015 du PSE

1. Contexte

Depuis 2014, le Gouvernement du Sénégal met en œuvre le Plan Sénégal Emergent (PSE) pour atteindre les objectifs de croissance forte et durable afin d'éradiquer la pauvreté et parvenir à un développement humain durable à l'horizon 2035.

Pour ce faire, un cadre harmonisé de suivi et évaluation des politiques publiques (CASE) a été institué par décret n° 2015-679, le 26 mai 2015. Ce cadre s'adosse sur une plateforme technique automatisée à l'effet de suivre et évaluer les résultats des politiques publiques selon l'approche de gestion axée sur les résultats de développement (GRD). Pour faciliter la mise en application du décret portant création du CASE, un secrétariat technique de préparation des revues a été installé et conjointement animé par la DGPPE, le BOS et le BOM.

Ainsi, en juin de chaque année, une Revue Trimestrielle sera couplée à la Revue annuelle conjointe (RAC), sous forme de Conseil présidentiel. Cette rencontre sera consacrée à la réalisation des résultats consolidés de l'année 2015, mais aussi des réalisations des actions prioritaires du premier semestre de l'année 2016.

Dans le cadre de la préparation de cette rencontre, placée sous la présidence effective du Chef de l'Etat, en plus des revues sectorielles et des conférences d'harmonisation régionales qui se tiendront **avant la fin du mois d'avril 2016**, le secrétariat technique des revues (DGPPE, BOS et BOM) organise des ateliers thématiques pour la collecte des données et informations sectorielles de l'année 2015. Les objectifs spécifiques de cette édition 2016 sont : (i) informer sur les résultats du PSE en 2015 ; (ii) valider le programme des activités

trimestrielles de 2016 ; et (iii) informer les acteurs sur le plan d'activités annuel 2016 du CASE.

2. Méthodologie

• Etape 1 : Etat d'avancement des activités en 2015 et Synthèse des résultats sectoriels 2015.

Au cours de séances (ateliers) les Ministères sectoriels valideront conjointement avec l'UCSPE, le BOS et le BOM, l'état d'avancement des activités réalisées en 2015. Tous les ateliers techniques sectoriels seront présidés par les SG des ministères sectoriels et coordonnés par les CEP ou services assimilés.

Ensuite, les données sectorielles des résultats provisoires de 2015 seront validées. La DGPPE se chargera de produire une note de synthèse sur la stabilité du cadre macroéconomique à fin 2015.

De l'ensemble de ces informations collectées, un rapport provisoire sera produit à l'effet d'être soumis aux Commissions d'acteurs (Secteur privé, Société civile, Elus locaux). Elles pourront formuler des observations critiques et constructives en vue d'améliorer la mise en œuvre du PSE.

• Etape 2 : Atelier technique de validation des livrables.

Le rapport provisoire d'introduction à la RAC2015 sera validé lors d'un atelier technique présidé conjointement par le MEFP et le M/PSE. Les SG des MT sectoriels feront des simulations de 10 mns, en mettant l'accent sur les écarts de réalisations et les recommandations à mettre en œuvre, y compris la programmation des activités de 2016.

• Etape 3 : Validation politique au Conseil présidentiel.

Le 30 juin 2016, le Chef de l'Etat présidera la RAC en présence des représentants, de haut niveau, des Commissions d'acteurs (Commission étatique, PTF, Secteur privé, Société civile, Elus locaux).

3. Résultats attendus

Le principal résultat attendu du processus de la RAC2016 est de produire un rapport final consensuel à travers un processus participatif, qui analyse les résultats de la mise en œuvre du PSE en 2015 et fait éventuellement des recommandations de mesures correctives.

De manière spécifique :

- les résultats du cadre macroéconomique sont partagés ;
- la situation sur l'état d'avancement des réformes pour chaque sous-secteur ;
- les résultats sectoriels sont partagés et validés avec les différents acteurs (les indicateurs pertinents de mesure des résultats sectoriels sont renseignés) ;

- le plan d'exécution financière de 2015 est connu ;
- le PTA sectoriel de 2016 est partagé ;
- les recommandations sont adoptées par les acteurs ;

4. Chronogramme des activités

ACTIVITES	ECHEANCES
Feuille de route de la RAC 2016	10 fév
Ateliers techniques avec les MT sectoriels (Collecte des informations relatives aux résultats sectoriels)	29 fév au 11 mars
Cadre macroéconomique	1 mars
Axe 1 : sous-secteurs productifs	
Agriculture et Sécurité alimentaire	29 fév
Elevage	29 fév
Pêche et aquaculture	29 fév
Commerce	1 mars
Microfinance	1 mars
Entrepreneuriat féminin	1 mars
PME	2 mars
Industrie et mines	2 mars
Artisanat	2 mars
Tourisme	3 mars
Culture	3 mars
Axe 1 : sous-secteurs d'appui à la production	
Energie	3 mars
Infrastructures de transport	4 mars
Télécommunication et technologies de l'information	4 mars
Emploi	4 mars
Axe 2 : sous-secteurs sociaux	
Education nationale	7 mars
Enseignement supérieur	7 mars
Formation technique et professionnelle	7 mars
Santé et nutrition	8 mars
Eau potable et assainissement	8 mars
Habitat et cadre de vie,	8 mars
Environnement et développement durable	9 mars
Protection sociale	9 mars
Équité et égalité de genre	9 mars
Axe 3 : sous-secteurs de la Gouvernance	
Finances publiques	10 mars
Administration et service public	10 mars
Justice et droits humains	10 mars
Décentralisation	11mars
Aménagement du territoire et Développement local	11mars

ACTIVITES	ECHEANCES
Paix et Sécurité	11mars
Atelier technique de la RAC	30 au 31 mai
Conseil présidentiel sur la RAC2016	30 juin

Annexes 1 : Tableau des résultats

Résultat d'objectif stratégique sectoriel N°i									
Libellé Résultat	Libellé indicateur	Réalisation 2014	Réalisation 2015	Cible 2015	Cible 2016	Progrès	Performance	Contraintes	Recommandations
Résultat intermédiaire 1	Indicateur de finalité ou effet								
	Indicateur d'extrant 1								
	Indicateur d'extrant 2								
	Indicateur d'activité1								
	Indicateur d'activité2								
	Indicateur d'intrant 1 (ex. Moyens)								
	Indicateur d'intrant 2 (ex. Budget)								
Résultat intermédiaire 2									

Annexes 2 : Format d'analyse des résultats

L'analyse du rapport de la RAC a donc comme fondement le **renseignement des indicateurs** de la matrice du cadre de suivi et d'évaluation (Cf. tableau ci-dessus) sous forme de chaîne de résultats, notamment la colonne « Réalisation 2015 » et les deux dernières colonnes (Progrès et Performance). En général, les **objectifs stratégiques** (résultats d'analyse) sont définis en nombre limité dans le PSE (maximum 5).

- **« Réalisation Année 2015 » :**

Au cours du processus des revues, la « Réalisation 2015 » sera remplie et complétée sur la base des livrables issus des revues sectorielles, trimestrielles, régionales, etc.

- **« Progrès » :**

Cette colonne mesure le progrès réalisé entre l'année 2014 et 2015. Ainsi, sont calculés :

- ✓ Le taux de progression relative (pour les indicateurs en nombre absolu) mesuré en % par :
$$\frac{\text{Valeur (réalisation 2015)} - \text{Valeur (réalisation 2014)}}{[\text{Valeur (réalisation 2014)}]}$$
- ✓ L'évolution absolue (pour les indicateurs en pourcentage) :
$$\text{Valeur (Réalisation 2015)} - \text{Valeur (réalisation 2014)}.$$

- **« Performance » :**

- ✓ Le taux de réalisation (pour les indicateurs en nombre absolu) mesuré en % par :
$$\frac{[\text{Valeur (Cible 2015)} - \text{Valeur (Réalisation 2015)}]}{[\text{Valeur (Réalisation 2015)}]}.$$
- ✓ L'évolution absolue (pour les indicateurs en pourcentage) :
$$\text{Valeur (Cible 2015)} - \text{Valeur (Réalisation 2015)}.$$